

5.2) Possibilités de première décision du Président-Citoyen

Avant que la Nouvelle Constitution soit finalisée, votée en référendum et appliquée, (célébrant ainsi la Création de la Première Démocratie Vritable), en tant que dernier président de la 5ème République, il aura plusieurs possibilités :

1. Laisser en place le gouvernement précédent à titre provisoire pour exécuter les affaires courantes, comme cela a été le cas après les élections législatives de 2024 pendant la soi-disant 'Trêve Olympique'.
 2. Nommer un Premier Ministre et un gouvernement à titre provisoire.
 3. Laisser l'Assemblée Nationale, et les partis entre eux, décider d'une coalition de gouvernement.
 4. Les tirés au sort non-retenus pour la candidature présidentielle dans chaque région pourraient être nommés ministres provisoires pour expédier les affaires courantes et préparer l'application de la nouvelle constitution quand elle sera finalisée et votée par référendum.
 5. Une solution originale pourrait être une Convention Citoyenne de 1010 personnes, tirée au sort et donc statistiquement représentative (10 par département) chargée d'assurer la Transition Démocratique, par une Gouvernance Citoyenne et une Souveraineté Populaire. Cette Convention ouvrirait un Grand Débat sur les sujets importants, avec tous les français avant l'élection présidentielle et commencerait à appliquer les mesures les plus urgentes après, ainsi que les affaires courantes, par des délégués mandatés, élus par la Convention, ou tirés au sort, en fonction du domaine traité. A compléter!
- Autre solution à proposer!



5.3) Propositions d'articles de Constitution

Articles proposés par les 'Réseaux des Résistants et Coluches du Cœur'(RRCC)
(Demander une ébauche plus complète de 21 Articles à : rrccdca@gmail.com)

Article Premier : Le Président préside, le Gouvernement gouverne et exécute les décisions et les lois votées par l'Assemblée Nationale des Citoyennes et des Citoyens (ANCC), qui sont tirés au sort, et par le peuple en Référendums, d'Initiative Citoyenne (RIC) ou d'Initiative de l'ANCC (RIANC).

Article Second : Le Tirage Au Sort est institué comme la seule manière d'avoir des assemblées réellement représentatives à tous les niveaux de la nation, avec un échantillon statistiquement représentatif d'une population. Leur renouvellement tous les ans par moitié assure à un maximum de citoyens de participer aux décisions de ces assemblées et aussi de permettre une continuité. Cet échantillon pour l'Assemblée Nationale des Citoyennes et des Citoyens (ANCC) est fixé à 1010 citoyens, 10 par départements Les autres niveaux de représentation sont traités dans d'autres articles.

Article 3 : La Première Démocratie de la République Française (PDRF) considère que la séparation des pouvoirs, exécutif, législatif, et judiciaire, sous les 5 Républiques du passé, était de fait un leurre. Elle décide donc que le pouvoir du Peuple Souverain réside dans ses seules assemblées représentatives et dans le principe du référendum. Par conséquent, l'ANCC légifère (rédige des lois et les vote) en assemblée plénière, et les applique dans le cadre de 19 ministres de 50 personnes, et 1 de 60, le ministère de la justice.

Article 4 : Les 1010 citoyennes et citoyens de l'ANCC représentent le peuple pour une durée de 2 ans, avec renouvellement par moitié tous les ans. La première année, il y a 5 citoyennes et 5 citoyens tirés au sort par département. A la fin de la première année, le choix de la moitié renouvelable (505, soit 5 par département) se fait par tirage au sort. Les années suivantes, la moitié qui se retire est automatique. Le tirage au sort des nouveaux Représentants du Peuple s'effectue comme suit : Toute citoyenne et tout citoyen peut mettre son nom dans deux urnes au chef-lieu de département en présence publique, et cet événement essentiel de la démocratie peut faire l'objet d'une fête. Le tirage au sort se fait le soir par un garçon et une fille qui tirent comme indiqué plus haut la première année, puis les années suivantes : 5 noms de citoyennes ou de citoyens correspondant aux genres des Représentants de la moitié renouvelable tirée au sort préalablement pour leur département à la fin de la première année, ou de manière automatique les suivantes.

Article 5 : Le pouvoir judiciaire est exercé par l'Assemblée Citoyenne Ministérielle de la Justice et par des Assemblées Citoyennes Départementales de la Justice, de 20 personnes tirées au sort. Leur rôle est de veiller à l'impartialité de la Justice, et d'organiser le tirage au sort des jurés citoyens dans toutes les cours de justice à tous les niveaux afin de participer aux décisions des juges, (comme cela se fait dans les jurys d'assise). Le fonctionnement détaillé de ce système est précisé dans une loi organique voté par l'ANCC.

Article 6 : Le pouvoir médiatique est réglementé par l'Assemblée Citoyenne Ministérielle des Médias (ACMM). Celle-ci est chargée de mettre en place un système qui permet une information soumise à des règles en lien avec la Charte de Munich, et de surveiller son application. Cette ACMM n'aidera financièrement que des compagnies de journalistes qui fonctionnent d'une manière coopérative, indépendantes de pouvoirs financiers. Ceci est valable pour la presse papier aussi bien que pour les chaînes Internet, ou de radio et de télévision qui veulent avoir un journal parlé ou télévisé ou des reportages d'information. Elles devront engager des équipes de journalistes qui seront indépendantes des chaînes. Les chaînes devront financer le fonctionnement technique. La rémunération des journalistes d'émissions d'information seront financées par les personnes qui regardent ces émissions, comme c'est le cas pour les médias sur Internet, et par l'ACMM, qui doublera les sommes recueillies.

5.4) Appel à l'Insurrection Démocratique par une Révolution Tranquille

Appel à tous ceux qui refusent le système politique actuel, avec ses magouilles, ses décisions favorisant les riches qui les ont aidés à se faire élire, et leurs recours à la manipulation de la population pour mieux contrôler et imposer leur vision de la vie publique. "La Présidentielle Du Peuple" est le moyen de nous en sortir par l'accès à la vraie souveraineté des citoyennes et des citoyens dans leur vie quotidienne et collective. Cela passe par le tirage au sort d'une personne candidate citoyenne à la Présidence en 2027, ou tous peuvent être candidats (excepté les 'professionnels' de la politique).

Ceci s'adresse à tous les français, individuellement ou à travers leurs organisations : associations, agoras, partis en dehors des pouvoirs, médias alternatifs, etc. En particulier, nous nous adressons cet appel à tous les candidats hors système des partis au pouvoir, et qui ont été répertoriés sur différents

sites (comme France-presidentielle.fr) : Thierry Casasnovas, Alexis Poulin, Patrick Sébastien, Francis Lalanne, Didier Maïsto, Idriss Aberkane, Jean-Dominique Michel, Béatrice Rosen, Florian Philippot, François Asselineau, Juan Branco, Amélie Ismaïli, Mélodie Féron, Virginie Joron, Georges Kuzmanovic, Philippe Murer, Clémence Houdiakova, Pierre Guillaume Mercadal, Pierre Jovanovic, Frédéric Bascunana, Etienne Chouard, Régis de Castelnau, etc.

Motivation et Plan d'Action :

- **Insurrection Démocratique** : La Présidence est la Force de la 5e République mais peut devenir sa faiblesse, par une insurrection citoyenne dans cette élection au suffrage universelle, celle qui a le plus fort pourcentage de participation : Insurrection dans les urnes de tous ceux qui en ont marre de ce système et ne votent plus.
Il y a aussi tous ceux qui pensent qu'on ne pourra jamais changer les choses par l'élection et le système des partis à travers ses "professionnels" de la politique. Cependant, comme Coluche en 1981, qui a obtenu 16% d'intentions de vote, une mobilisation révolutionnaire par l'écriture d'une nouvelle constitution soutenue par un candidat citoyen peut récolter encore plus de votes.
- **Révolution Tranquille** : Des flash mobilisations 'à la Gilets Jaunes', dans les ronds-points, aux péages d'autoroute, et dans tous les lieux publics, en distribuant des tracts et en chantant des chansons satiriques, mais flash-mobs, courtes par définition, puis disparaissant aussi vite qu'en arrivant sur les lieux. C'est la Révolution Tranquille dans des milliers de communes chaque jour, sans manifestations centralisées, massives, qui durent : à se faire tirer dessus !